

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 12
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 16 avril 2024
Convocation affichée le : 16 avril 2024
Procès-verbal affiché le : 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés : Marie-Hélène BRANDILLY donne pouvoir à Jean-Pierre BATAIS

Absent : Franck SAMSON

Virginie ROBIOU a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2024/27	Tarifs des concessions au cimetière
-------------------------	-------------------------------------

Vu la délibération du 26 mars 2010 47/2010, relatif aux tarifs des concessions au cimetière, la commune de SAINT-THUAL applique un tarif unique de 80 € pour 2 m2, d'une durée de 30 ans.

Le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- D'appliquer le prix de ses concessions au cimetière à 140€, pour 2 m2, sur une durée de 30 ans
- De mettre en application ces dispositions à compter du 01 juin 2024

SIGNATURES

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Virginie ROBIOU